

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0543**

commune (s) :

objet : Enquêtes de circulation et comptages - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0543**

objet : **Enquêtes de circulation et comptages - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux enquêtes de circulation et comptages.

Ce marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier a pour objet l'attribution du marché relatif aux enquêtes de circulation et de comptages pour un engagement annuel minimum de 180 000 € HT, soit 216 000 € TTC et un engagement annuel maximum de 720 000 € HT, soit 864 000 € TTC et un montant sur 4 ans minimum de 720 000 € HT, soit 864 000 € TTC et maximum de 2 880 000 € HT, soit 3 456 000 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la Commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 novembre 2014, a classé les offres et choisi celle du groupement Gantelet-Galabertier / Ingédia Groupe Nox.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour les enquêtes de circulation et comptages et tous les actes y afférents avec le groupement Gantelet-Galabertier / Ingédia Groupe Nox, pour un montant annuel minimum de 180 000 € HT, soit 216 000 € TTC et maximum de 720 000 € HT, soit 864 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année, soit un montant minimum de 720 000 € HT, soit 864 000 € TTC et maximum de 2 880 000 € HT, soit 3 456 000 € TTC pour 4 ans.

2° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - section de fonctionnement et d'investissement - exercice 2015 et éventuellement 2016, 2017 et 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.